

La vie de l'Union

"25% des communes de Vendée sans écoles publiques"

titrait *Ouest-France* le 1er septembre, jour de la rentrée scolaire...

En compagnie de Gilles Bourmaud de l'Observatoire Vendéen de la Laïcité, Rémi Éveillé et Joseph Allain ont rencontré la rédaction du journal avant les vacances d'été. Cet entretien faisait suite à différents courriers de Rémy pour déplorer le manque d'écoles publiques en Vendée. Les collègues étaient détenteurs des éléments collectés par l'Union ; de l'enquête menée et amplement documentée par Joseph sur la dernière année scolaire. Le nombre de communes sans école publique, leur population... furent avancés, en mettant en avant quelques exemples de communes comptant pourtant plusieurs milliers d'habitants (Montreverd, Chauché...) et celles où le transport scolaire vers l'école publique est manquant (commune nouvelle des Essarts-en-Bocage).

Le journal a pris contact avec les mairies concernées afin d'avoir leur réponse avant la parution de l'article. Paru en page Vendée le jour de la rentrée, il est intéressant car il permet de dénoncer ce manque d'accès à l'école publique sur le département, l'absence totale sur certains territoires vendéens. L'argumentaire des élus montre leur manque de volonté d'investissement en faveur du service public, en particulier pour l'École de la République, la seule assurant la liberté de conscience.

Chaque fois que c'est utile, les D.D.E.N. n'hésitent pas à faire connaître leur attachement à la Laïcité. Cette lettre cite des exemples de leur action, au sein de l'Union, et avec les autres associations partenaires. En décembre 2022, la semaine de la Laïcité sera un révélateur, avec en particulier la conférence de Benoît Falaize "École publique, école de la République".



Commission "Transports Scolaires"

En début d'année, une enquête a été adressée afin d'essayer de recenser les problèmes de transports scolaires dans le département. C'est un travail important et difficile. La gestion des transports est vraiment complexe face à la disparité des enfants transportés : maternelle, élémentaire, collège, séparés ou mélangés. Les agglos, les communautés de communes, les communes, peuvent avoir des relations statutaires différentes. La présence d'un accompagnateur n'existe pas dans tous les circuits. Quand il y a un accompagnateur les parents doivent payer en plus des 110 € annuels de transport, un supplément pour ce service, montant qui diffère selon les communes mais qui augmente en raison de la baisse de la subvention du département, par exemple : 60 € à La Gaubretière. Les parents n'ont pas nécessairement cette information lors de l'inscription au transport qui se fait via Aleop, entité régionale qui ne s'occupe pas de l'accompagnement.



La pénurie de chauffeurs et d'accompagnateurs déjà inquiétante lors de l'année scolaire précédente devient plus criante actuellement.

Comment contrôler le comportement des élèves, leur montée dans le car, quand le chauffeur est seul : badges (difficultés pour les maternelles), carte obligatoire... Autant dire qu'il y a peu de contrôles ! Dans la délégation des Herbiers, un élève de 6^{ème} est resté sur le trottoir. Il était pourtant détenteur d'un titre de transport, mais un autre élève non concerné par ce bus est monté à bord et lorsque le quota d'élèves transportés a été atteint le chauffeur a refusé cet enfant...

Les élèves ne portent pratiquement plus leur gilet jaune. Précédemment, il était fourni par le département, il existait en 3 tailles. Depuis que la Région est organisatrice, il n'y a plus qu'une seule taille, absolument pas adaptée aux élèves d'élémentaire et encore moins à ceux de la maternelle !

Plusieurs associations laïques se sont emparées du problème des transports. Mais pour être efficaces, il faut harmoniser nos recherches, nos demandes et nos interventions, mettre en commun les informations que l'on peut relever (F.C.P.E., Ligue de l'Enseignement, l'Observatoire de la Laïcité...).

Le contact départemental pour les transports est **Monsieur BLOT**. Ce dernier a relevé la quasi-absence d'intervention ou de communication de la part de l'enseignement public ; mais en revanche, une forte demande de l'enseignement privé (par l'intervention de l'O.G.E.C. entre autre).

Le bureau ouvert du 21 juin a accueilli Monsieur Bourmaud de l'Observatoire de la Laïcité pour un échange entre nos associations, et les D.D.E.N. se sont associés à un courrier commun pour la Rectrice et la Présidente de la Région des Pays de la Loire signalant nos inquiétudes. Ce courrier a été envoyé en septembre.

Demande de reconnaissance d'intérêt général des Unions

La Fédération des D.D.E.N. est reconnue d'utilité publique ; juridiquement et en application du Code général des impôts, cette reconnaissance est délivrée "intuitu personae". Elle n'est pas transmise aux unions départementales adhérentes. La Fédération les a donc invitées à entreprendre une démarche auprès des services fiscaux selon la procédure du rescrit (mécénat) qui vaut "demande d'avis de délivrer des reçus fiscaux pour les organismes ayant la capacité de recevoir des dons".

Le président, Daniel Guillon, a préparé et déposé ce dossier à Direction Départementale des Finances Publiques ; de nombreuses pièces justificatives étaient annexées : statuts, comptes rendus, rapports d'activité et financier...

La reconnaissance "d'intérêt général" pour l'association permettra aux membres de bénéficier d'une réduction d'impôt, valorisant leur implication bénévole, pour leur cotisation et les frais kilométriques abandonnés sous forme de dons à l'Union.

Date importante à noter dans l'agenda :

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE le samedi 25 mars 2023
à La Boissière-des-Landes

Contrat d'Engagement Républicain des associations (C. E. R.)

À la demande de la Municipalité de La Roche-sur-Yon, le président, au nom de l'Union, a signé ce document qui a pour objet de préciser les engagements que prend toute association sollicitant une subvention publique ou un agrément de l'État.

La loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a institué ce contrat d'engagement républicain.

L'association "**s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République**", "**à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République**" et "**à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public**". Elle est tenue d'informer ses membres "**par tout moyen, notamment par un affichage dans ses locaux ou une mise en ligne sur son site internet**" (article 1 du décret) du fait qu'elle a signé ce contrat. L'article 5 du décret rend les dirigeants associatifs responsables de la bonne application du C.E.R. par les bénévoles, membres de l'association.

LES ENGAGEMENTS :

N° 1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public.

L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques. Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

N° 2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression. Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

N° 3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

N° 4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi.

Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations. Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

N° 5 : FRATERNITÉ ET PREVENTION DE LA VIOLENCE

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme.

Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

N° 6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine.

Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence. Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement. Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

N° 7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

Concours "Se construire Citoyen" - "Écoles Fleuries"

Les administrateurs de la Fédération vont proposer aux Congressistes de renommer le concours sur la citoyenneté :
"Samuel Paty, se construire Citoyen".

Cette année, 12 écoles seront récompensées par le jury national.

Les concours imposent beaucoup d'exigences pour les enseignants. À nous de valoriser ce qui se fait dans les écoles par le biais des concours fédéraux, en les simplifiant au niveau départemental.

Il en est de même pour le concours des "Écoles Fleuries", l'Union de Vendée sait toujours reconnaître et récompenser l'investissement des équipes enseignantes.



La vie des écoles

"Se construire Citoyen"

LES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE "HENRI-ROCA" de NIEUL-LE-DOLENT RÉCOMPENSÉS

Le 27 juin, une cérémonie a eu lieu à l'école publique **Henri-Roca**, pour récompenser les élèves de CE2 et CM1 après le concours "Se construire citoyen" auquel ils ont pris part via leur projet autour du théâtre et de toutes les valeurs qui y sont liées. Un protocole auquel ont notamment assisté Appoline Vilain et Lionel Marchand, de l'inspection académique de Vendée, les familles et Carine Bompérin, adjointe au maire.

"L'Union des Délégués départementaux de l'Éducation nationale (DDEN), très sensible à notre projet, nous a décerné le prix départemental, avant de présenter ce projet au niveau national", explique Charlotte Brochard, directrice de l'école.

"Ce concours a la volonté d'inciter, individuellement ou collectivement, les jeunes élèves à élaborer, bâtir et conduire un projet d'engagement citoyen au service des autres, de la collectivité ou l'humanité. Ce concours se veut formateur, en incitant les élèves à travailler en pleine conscience, tout en forgeant leur esprit critique pour devenir des citoyens autonomes et éclairés", explique Rémy Éveillée, qui représentait l'Union des DDEN. Chaque élève a reçu son propre prix, l'école également et une récompense de 100 € qui servira pour l'achat de livre sur la citoyenneté pour l'école.



Les élèves de l'école Henri Roca

Tiffauges - Arbre de Laïcité, Arbre de Liberté



Arbre de la Laïcité

auxquelles veut adhérer chaque membre de cette école où il fait bon vivre. Les valeurs qui s'affichent et se développent dans les ramures sont le fruit d'un travail collectif réfléchi en classe.

Ainsi, chaque année, pour tout nouvel élève inscrit, se déroule le rituel de l'engagement solennel à respecter cette "charte citoyenne". Chacun signe, en apposant l'empreinte de sa main, son adhésion à suivre ces valeurs : apprendre et savoir, bien vivre ensemble, respecter et tolérer chacun, pratiquer bienveillance et solidarité pour tous.

Cet "arbre de la liberté" ne saurait croître s'il n'était alimenté de la sève de la citoyenneté et de la laïcité que l'école publique insuffle dans l'esprit de ses élèves et promeut comme valeurs républicaines essentielles d'avenir commun.

À l'école publique J.Y. Cousteau de Tiffauges, c'est un superbe "Arbre de l'École Publique" qui vous accueille dans le hall d'entrée.

Un tilleul centenaire dans la cour de l'école dut être sacrifié pour céder sa place à une extension des bâtiments, devenue indispensable. L'équipe enseignante a tenu à garder ce symbole de la citoyenneté que représentaient "les arbres de la liberté", plantés lors des premières tentatives d'instaurations des régimes républicains des siècles passés, comme symbole de liberté et d'affranchissement.

Le tronc du tilleul trône désormais dans le hall d'accueil et est devenu une œuvre sculptée, rappelant la mission de l'école publique de permettre l'accès à la culture et à l'art pour tous.

À ses côtés, un superbe "graff" mural, dû au talent d'un papa d'élève, représente un majestueux "Arbre de la Citoyenneté" tricolore.

Cet arbre prend racine et s'appuie sur le triptyque républicain mais aussi sur le principe de la laïcité. Sur les branches, y sont inscrites les valeurs

Cher(es) D.D.E.N.

Afin d'assurer la continuité de ce BULLETIN, nous comptons sur vous pour "alimenter" en articles et photos les pages.

C'est très IMPORTANT, car il permet de connaître la vie de vos écoles, d'être au courant de vos difficultés ou de vos réussites sur le terrain.

Ces échanges sont profitables à tous et enrichissent votre expérience.

Merci de contacter le bureau des D.D.E.N., nous étudierons et mettrons en page vos articles.

Recevoir les parents pour la fin de l'année

Belle initiative de l'école publique de Venansault

Le 24 juin, à l'initiative de la direction de l'école "La Fontaine" et des parents d'élèves, tous les parents ont été conviés pour découvrir les activités des enseignants et des enfants aux cours de l'année scolaire.



La fresque de l'école "La Fontaine"

En raison de la pandémie, les "portes ouvertes" organisées habituellement n'avaient pu se dérouler depuis 2 ans.

De nombreux parents et même d'anciens élèves sont venus découvrir les fresques réalisées sur les murs de la cour d'école, par les enfants en lien avec un plasticien intervenant régulièrement dans les classes.

Les enseignantes et enseignant ont rencontré des parents qui poussaient la porte de l'école pour la première fois de l'année scolaire, toujours en raison des précautions de santé.

L'aménagement de la cour de l'école entièrement bitumée, et sans aucune plantation d'arbres, a de nouveau été soulevé par les enseignants. Il est constaté combien les périodes de fortes chaleurs

obligent à engager des réflexions avec les élus de la mairie pour que les enfants puissent trouver des espaces d'ombre le temps des récréations.

Ce constat est récurrent pour de nombreuses autres écoles, sujet qui mérite une attention de toute urgence si le climat continue de nous envoyer des alertes pour toute la population.

Sur l'école "La Fontaine", la préparation de la rentrée 2022 s'annonce avec des effectifs en légère diminution, situation qui mérite des réflexions puisque l'école catholique voit ses effectifs augmenter avec la création d'une 10ème classe.

Heureusement, l'équipe enseignante et les parents d'élèves sont bien décidés à **défendre et valoriser la seule école de la République, l'école publique.**

Dans la circonscription de Montaigu,

La fin de l'année scolaire a vu se concrétiser le travail artistique mené dans les écoles par les équipes enseignantes.

L'école Maternelle des Jardins de Montaigu à l'ère de l'Égypte Antique

Le dernier conseil d'école s'y est déroulé dans la salle de motricité à l'ombre des pyramides construites par l'équipe enseignante et décorées de toutes les réalisations artistiques des élèves. Un travail considérable de recherches pour reproduire sur des supports modestes les accessoires antiques : coiffes pharaoniques, sceptres, œil d'horus, colliers, têtes de serpent, silhouettes profilées...

Le Festi'Val du cirque de l'école du Val d'Asson de Treize-Septiers

Le dimanche 3 juillet, les élèves de l'école ont présenté aux familles et amis, un joli spectacle issu du travail de l'année sur le thème du cirque.

Durant toute l'année scolaire, Hélène Gasnier de la Compagnie « Roule ta Boule » est intervenue à raison de 10 séances dans les classes élémentaires et 5 dans les classes maternelles pour faire découvrir les arts du cirque.

À l'école Duchaffaut de La Guyonnière, l'année du "Voyage en Art" s'est terminée par l'inauguration des fresques du préau et des couloirs. Désormais, ceux-ci sont décorés de fresques donc, mais aussi de suspension en tricots, pompons et voiles d'ombrage créées de toutes pièces par l'ensemble des élèves.

Des artistes comme Picasso ou Matisse, en passant par Friedrich ont inspiré les jeunes créateurs et les fresques ont été faites avec une artiste mancelle Lucie Vandevelde.

L'école Jean de La Fontaine de l'Herbergement a terminé l'année scolaire par une séance théâtrale sur un voyage autour du Monde. Du Congo au Mexique, en passant par Israël et le Japon, leurs danses invitaient le public à la tolérance, incarnant tantôt la joie, la liberté, tantôt la colère ou la différence.

Après une année de réflexion sur le thème du "Vivre ensemble", les élèves ont su grandir, s'émerveiller, s'accepter et évoluer collectivement pour donner lieu à une belle représentation.



Ouverture d'une classe à l'école de St-Philbert-du-Pont-Charrault (Chantonay)

À la rentrée, une classe a été créée mais il n'y avait pas de local pour l'accueillir. Finalement, après un mois de classe, elle s'est installée dans la salle occupée par le péri-scolaire et ce dernier s'est déplacé dans le restaurant scolaire.

École publique de St-Philbert-du-Pont-Charrault

Fermeture d'une classe à l'école Jacques Prévert des Herbiers

Il est regrettable que l'administration manque de cohérence lorsqu'elle ferme une classe sans tenir compte de l'investissement de la mairie (modulaire neuf pour faire face à une précédente augmentation des effectifs) au seul critère qu'il manque un élève.

C'est un exemple néfaste qui est ensuite invoqué dans d'autres communes où un agrandissement de l'école s'avère urgente (entre autres, Treize-Septiers...).

La continuité pédagogique

Le jeudi 29 septembre, une maman dont les 3 enfants sont scolarisés à l'école du Val d'Asson de Treize-Septiers se voit confrontée au refus de la maire de continuer à les accueillir dans cette école où ils sont de nouveau scolarisés depuis la rentrée.

En effet, cette famille habite actuellement Les Landes-Genusson où il n'y a qu'une école catholique. L'an dernier, la maman ayant été embauchée par la mairie de Treize-Septiers, la famille a scolarisé ses enfants à l'école publique où depuis elle souhaite les y laisser, une école où leurs enfants se trouvent très bien (après déjà 2 déménagements successifs).

Cependant le contrat de la maman étant échu, la maire a décrété ne plus pouvoir scolariser les enfants étant d'une autre commune. Pourtant, les parents travaillant sur Montaigu-Vendée envisagent de s'établir sur Treize-Septiers, mais ce n'est pas une décision qui se réalise du jour au lendemain.

La directrice de l'école a contacté l'Inspection Départementale de Montaigu ; la D.D.E.N. de l'école alertée par la mère très inquiète en a référé elle aussi à l'Inspectrice et en a informé le responsable de la circonscription.

La conclusion est en faveur des élèves, la « continuité pédagogique » assure aux enfants le droit de pouvoir continuer leur scolarité dans cette école jusqu'au collège puisqu'il s'agit d'une école primaire. En cas d'école maternelle, la « continuité pédagogique » s'arrête après la G.S. La commune d'origine des élèves doit souscrire à une participation financière pour la commune accueillante.

Heureusement, ce litige rapidement résolu s'est passé de façon officielle. Imaginons des parents dépourvus cédant en aparté au chantage...

Sur la commune de Treize-Septiers, la construction de 80 habitations est en projet, étalée sur les années à venir. L'école publique a besoin de s'agrandir, les effectifs croissent régulièrement (déjà plus de 10 élèves enregistrés pour la prochaine rentrée). L'argument municipal de la démographie actuelle pour ne pas agrandir les locaux scolaires paraît incohérent et irresponsable. Pour information, l'école publique compte 5 classes, l'école catholique 10 classes.

Semaine de la Laïcité – décembre 2022

- **Lundi 5 décembre** : conférence Jean Baubérot (co-fondateur de la Vigie) à 20 h, petite salle des Petites Écuries des Oudairies à la Roche-sur-Yon (Libre Pensée) – Loi de 1905 – derniers ouvrages.

- **Mardi 6 décembre** : au Pays des Achards, Espace Culturel George Sand

o **Formation** d'une quinzaine de personnes sur le thème de la République et la Laïcité de 9h à 17h encadrée par l'Observatoire de la Laïcité.

o Le soir à 20h, **conférence de Benoît Falaize** : "L'école publique, école de la République". Benoît Falaize est enseignant à l'Institut d'Éducation de l'ESPE de Versailles, au sein de l'Université de Cergy-Pontoise. Spécialiste des questions d'éducation civique et de citoyenneté, de l'enseignement de l'histoire, chercheur, il a été nommé Inspecteur Général par le Conseil des Ministres du 30 mars 2017.

Gratuit.

- **Mercredi 7 décembre** : cross ALSH (Les Clouzeaux – Aubigny)

- **Jeudi 8 décembre** :

o **La Mothe-Achard – théâtre par UNIVERSALIPO**, à l'Espace Culturel dans l'après-midi pour les élèves de 3èmes du collège. Le théâtre est en séance publique.

Thème : **le harcèlement scolaire** (cause nationale cette année) – après le spectacle, échanges avec les artistes.

Ce spectacle est co-financé par la Ligue de l'Enseignement, l'Observatoire de la Laïcité, Familles Laïques départementales, l'Union des D.D.E.N. et le collège.

o À 20h, à **St-Gilles-Croix-de-Vie**, au Centre Socio-Culturel, présentation des "cahiers de la Laïcité" par Jean Burneleau et Jean-Pierre Majzer.

- **Vendredi 9 décembre** : la F.O.L. Ligue 85, dans le cadre d'un spectacle "La Laïcité se dévoile", présente une lecture-spectacle de Camille Lorrain à **St-Christophe-du-Ligneron**. C'est la reprise d'une production de la Ligue 44 "De l'Édit de Nantes à la loi de 1905".

Une conférence de presse est prévue le 22 novembre pour présenter cette semaine aux médias. Il ne faut pas hésiter à en parler autour de nous, dépasser le cercle des laïcs.



Congrès Fédéral les 18, 19 et 20 novembre 2022 à Paris

Le rapport d'activité est présenté dans la revue « Le Délégué » n° 272 de septembre. Les administrateurs vendéens ont eu connaissance des nouveaux statuts fédéraux ; ils seront discutés et votés lors d'une assemblée générale extraordinaire le vendredi 18 novembre, avant le Congrès. Dans les nouveaux statuts, il est prévu une commission pour régler les conflits.

Le Président Daniel Guillon nous y représentera.

Conférence publique " Plus forts que les écrans"

Les écrans : des outils pour servir et non desservir ou asservir

Salle des Fêtes de Montaigu-Vendée le jeudi 12 mai 2022 à 20h30

Cette conférence a été organisée par les enseignants de l'école élémentaire des Jardins de Montaigu. Prévues depuis deux ans, et reportées à cause du covid, elle a pu avoir enfin lieu ce jeudi soir. Une trentaine de personnes y assistaient : parents, enseignants, D.D.E.N.

Les enseignants montacutains ont programmé cette conférence car ils sont témoins depuis plusieurs d'années d'élèves manquant de concentration, de mémoire, ayant un retard de langage et une pauvreté de vocabulaire, un comportement agressif spontané. Leurs investigations les ont menés à constater chez certains un usage immodéré des écrans, sans contrôle des parents.

La conférence a été menée par **Julie Gendreau** de l'association "Les chevaliers du web", une association créée en 2003 par un neuroscientifique québécois **Jacques Brodeur** et reconnue d'utilité publique, lauréate 2019 de la "Fondation pour l'Enfance". Son but est la prise de conscience, avec l'appui d'experts de renommée, grâce à des recherches approfondies, des technologies utilisées pour capter notre attention, des technologies persuasives à but commercial et effets pervers.

Julie Gendreau est intervenue dans les classes de l'école élémentaire des Jardins à plusieurs reprises avant la conférence. Les élèves ont été surpris lorsqu'elle a abordé la manipulation dont sont captifs les utilisateurs (psycho-neurologie-technologie) et lorsqu'elle les a informés que les créateurs de ces technologies, extrêmement lucratives pour eux, ne laissent pas leurs enfants les utiliser dès leur plus jeune âge, et ensuite seulement de façon progressive et mesurée, préférant la créativité, les jeux traditionnels, le dialogue avec l'adulte, l'éveil du sens critique...

Des défis "sans écrans" ou "moins d'écrans" (par exemple 10 jours) sont proposés en classe pour aider les familles à prendre le contrôle sur leur consommation d'écrans. Ces défis sont des approches ludiques, et non moralisatrices, essentiellement proposés comme un jeu, sans perdre de vue l'objectif premier du message de prévention "devenir plus fort que les écrans". Ils misent sur la responsabilisation de chacun, parents, enfants, la prise de conscience de l'importance de préserver les besoins cruciaux que sont les relations humaines, les valeurs que sont le courage, l'empathie, la solidarité ; Les enfants en ressortent grandis et satisfaits.

En effet, pour la réussite scolaire, la persévérance, le contrôle inhibiteur, la régulation des émotions, la flexibilité de la créativité sont cruciaux et les jeux sociaux, les interactions parents – enfants, adultes – enfants sont indispensables.

Les besoins fondamentaux doivent être respectés : sommeil (pas d'écran dans la chambre), repas sans écrans (lieu d'échange familial), exercices physiques au grand air, pas ou peu d'écran avant 3 ans, puis accès progressif avec adulte. En plus de préserver un sommeil réparateur, le contrôle des écrans favorise l'évolution du langage, la concentration, le contrôle de l'agressivité, la motricité, évite la dépression, la désespérance de soi.

En effet, les enfants laissés seuls face aux écrans peuvent être spectateurs de scènes déroutantes, violentes (cauchemars) et le dialogue avec un adulte s'impose pour éveiller leur sens critique et les faire réagir.

Cette conférence s'adressait à des parents d'élèves d'élémentaires, cependant, l'utilisation des réseaux sociaux a été abordée également pour les plus âgés : préservation de la vie privée, distinguer l'espace intime de l'espace public, respecter le point de vue de l'autre, protection contre les prédateurs, éviter la nomophobie (difficulté à vivre loin de son téléphone de peur de rater quelque chose) ...

Cette conférence avait pour ambition de sensibiliser les parents et les adultes au contrôle de l'utilisation de la technique numérique, éviter que l'inverse ne se produise : laisser la technologie contrôler notre vie. En effet, l'éducation se fait essentiellement par mimétisme, les enfants imitent davantage qu'ils nous écoutent.

Nécrologie

Le 27 juin 2022, **Jean-Jacques Olivier est décédé**. L'Union 85 a adressé ses condoléances à la famille, en lui transmettant les messages reçus de la Fédération.

D.D.E.N. depuis 1965, président de l'Union de Vendée depuis 1983 puis élu au Conseil Fédéral en 1997, il s'est consacré intensivement, avec son épouse Lise, à la défense de l'École Publique dans le département. A son initiative, deux congrès nationaux se sont déroulés en Vendée : en 1988 à La Roche-sur-Yon et en 2007 à St-Jean-de-Monts.

Lors du Congrès de Perpignan, en juin 2015, la médaille fédérale lui a été remise pour les 50 années à œuvrer comme D.D.E.N. Extraits de l'intervention de Daniel Foulon, alors Président de la Fédération :

" ... Au sein du Conseil Fédéral, vous vous êtes particulièrement investi pour les Écoles Fleuries et il a fallu que votre santé soit défaillante pour que cette année vous soyez absent de la cérémonie de remise des récompenses. Mais vous étiez représenté par les lauréats de votre département. La Fédération a souhaité vous remercier pour votre action et j'ai l'honneur de vous remettre la médaille de la Fédération qui me semble, je vous le dis, bien méritée. Toutes mes félicitations".



Congrès de Perpignan - juin 2015

Adresse postale : Union de Vendée des D. D. E. N. - Pôle associatif - boîte à lettres n° 144

71 Boulevard Aristide Briand - 85000 La Roche-sur-Yon

Bureau au pôle associatif yonnais : Porte B, 1er étage, à côté des Francas.

Numéro de téléphone de l'Association : Tél. 06 44 13 38 73

Site internet des D.D.E.N. de Vendée : <https://dden-vendee.jimdofree.com>

Adresse courriel : ce.dden85@ac-nantes.fr